



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Côte-d'Or  
**COMMUNE DE THOREY EN PLAINE**

42 Route de Dijon  
21 110 THOREY EN PLAINE  
Tél : 03.80.79.16.29  
E-mail : [mairie@thoreyenplaine.fr](mailto:mairie@thoreyenplaine.fr)

**CRAL**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024 à 18h30**

Présents : S. BONIN / G. BRACHOTTE / P. CATTEAU / K. CHEDAL / F. COTTIN / S. GODRIE / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / Y. RHODDE / JJ. VIGOT / S. VANDEWEEGHE.

Absents excusés : M-J JACQUIER / L. NAISSANT

Procurations : M-J JACQUIER donne pouvoir à F. COTTIN / L. NAISSANT donne pouvoir à G. BRACHOTTE

Secrétaire : S. VANDEWEEGHE

Conseiller suppléant absent excusé : P. BATON

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée.

Le Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour un ensemble de points.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

### **1. Point budget**

Sébastien BONIN en charge des finances, présente la situation budgétaire à ce jour et la prévision au 31 décembre. Celle-ci est conforme au budget établi en début d'année.

### **2. Projet de schéma de mutualisation au sein de la Communauté de Communes**

La loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) du 16 décembre 2010 obligeait les intercommunalités à produire un rapport relatif aux mutualisations, comprenant notamment un schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant le mandat.

Modifié par la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, l'article L5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit notamment que le Président peut établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI à fiscalité propre et ceux des communes membres.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation.

Par courrier en date du 19 juillet 2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise nous a adressé un projet de Schéma de mutualisation orienté autour de trois axes :

- L'ingénierie des services communautaires, et plus précisément dans les domaines de la commande publique, des affaires juridiques, de l'informatique et de l'appui aux politiques publiques,
- Le prêt de matériel avec l'apport d'une plateforme partagée et la mise à disposition de modèles de convention,
- Le réseau de secrétaires de mairie, avec des réunions autour de différentes thématiques.

Considérant qu'en vertu de l'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de schéma de mutualisation. À défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Vu le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise joint en annexe, Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le projet de Schéma de Mutualisation de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le projet de schéma de mutualisation.

### **3. ICO : souscription au Bouquet de Services Numériques**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune, pourrait être adhérente à Ingénierie Côte-d'Or (ICO) à compter du 1er janvier 2025, et pourrait bénéficier à cette date des services numériques proposés par cette

Agence Technique Départementale, sous réserve de la signature d'une convention passée avec celle-ci.

Aussi, afin que la Commune puisse utiliser ces services numériques, il est proposé de conclure avec ICO une convention qui prendra effet à compter de la date précitée et pour une durée de trois ans.

A ce titre, on peut noter que le montant forfaitaire annuel pour bénéficier de ces prestations, établi en fonction de la strate de la Commune et suivant le barème en vigueur à la date de signature de la convention s'élève à 166,67 € HT, soit 200 € TTC au lieu de 2 203,20 € TTC pour l'ARNIA et les mêmes services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Autorise le Maire à signer la convention jointe en annexe pour un montant de 166,67 € HT, soit 200 € TTC qui prendra effet à compter du 1er janvier 2025.

-Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier y compris celles concernant la résiliation des services numériques qui ne seront plus utilisés par la Commune à cette date.

#### **4. Ecole de musique**

Par rapport à l'an passé, il y a eu plus d'inscriptions cette année. On compte 73 inscrits. La chorale enfants a réussi à ouvrir cette année, une première ! Pour rappel, l'inscription pour la chorale adulte ou enfant reste ouverte toute l'année. Les cours de musique débuteront le 16 septembre, sur 33 semaines. L'ensemble des cours se dérouleront comme l'an passé à la Maison des Associations et de la Culture.

#### **5. SMICTOM : ramassage des ordures ménagères**

Suite aux non ramassages des bacs par le SMICTOM dans certaines rues et impasses du village, le SMICTOM nous explique :

« Suite aux nouvelles dispositions de collecte des déchets ménagers et la recommandation R437 de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), en sa prise en compte des conditions de travail et de la sécurité des agents chargés de la collecte des déchets ménagers, impose, entre autres, l'interdiction de marche arrière du véhicule collecteur hors manœuvre de repositionnement.

Les rues concernées sont :

- Chemin de la Charmette, demi-tour impossible, pose des bacs en début du chemin,
- Impasse de la Grande Fin (côté droit et gauche) sur la placette,
- Allée des lilas, en début de rue
- Chemin du Champs Berthaud, en début de rue, marche arrière de 500M, pas de demi-tour possible. »

Le Maire signale qu'aucune information ni communication n'a eu lieu entre la mairie et le SMICTOM.

Nous déplorons cette prise de décision et n'avons pas aujourd'hui de solutions à proposer aux habitants concernés. Nous avons sollicité le SMICTOM pour analyser la situation et voir s'il existe des solutions alternatives.

Nous sommes en attente d'une réponse.

#### **6. Alcome : soutien financier pour le nettoyage des mégots mal jetés dans l'espace public**

Alcome, en tant qu'éco-organisme missionné par l'Etat, accompagne gratuitement les communes et EPCI ayant la compétence nettoyage dans la réduction des mégots mal jetés dans l'espace public, à travers un accompagnement comprenant :

- \* un soutien financier annuel (barème en €/hab selon la typologie de collectivité)
- \* des dispositifs gratuits de collecte de rue (cendriers de rue, éteignoirs à corbeille...)
- \* des dons annuel de cendriers de poche
- \* un kit de communication.

Ces dispositifs de sensibilisation, de prévention et de soutiens financiers (calcul à déterminer en fonction du nombre d'habitants), sont proposés gratuitement, ils sont financés par la filière REP « Produits du tabac ».

Le maire propose d'adhérer au dispositif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature du contrat-type entre la commune et ALCOME pour la

durée de l'agrément et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

## **7. Bilan acoustique de la salle polyvalente**

Le Maire fait part que le limiteur acoustique de la salle polyvalente semble ne pas fonctionner correctement et que l'été, avec les fenêtres ouvertes, le bruit est important pour l'environnement. Il propose de mener une étude acoustique afin d'étudier l'impact sonore et de définir le niveau sonore admissible. Pour ce faire, un devis d'un montant de 1 800 € HT est présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce devis et à engager toutes les actions permettant un fonctionnement optimal du limiteur acoustique.

## **8. Travaux**

### **a) Ecole**

Le planning des travaux est respecté. Les modules seront livrés le mercredi 16 octobre.

### **b) Liaison fibre optique résidence « canal »**

Des travaux sont réalisés sur le trottoir au niveau de la pharmacie et de l'opticien. Ces travaux sont destinés à raccorder les appartements situés au-dessus de la MSP au réseau fibre. Le promoteur ayant oublié le raccordement à la partie publique. Les travaux, y compris la remise en état, sont à la charge du promoteur.

### **c) Réfection du réseau des eaux pluviales sur la RD968**

Les travaux sur la RD 968 afin de réparer le réseau d'eaux pluviales qui traversent la RD 968 se dérouleront pendant les vacances de la Toussaint afin de limiter leur impact sur la circulation.

### **d) Passerelle**

Le projet de passerelle au niveau de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), qui reliera les deux ailes de papillon de notre village, débutera courant octobre-novembre. Les marquages sont déjà en cours.

### **e) Mises aux normes électriques**

Plusieurs bâtiments vont faire office de mises aux normes électriques. Il s'agit des écoles, de la salle polyvalente et de l'atelier.

## **9. Cérémonie de la 80<sup>ème</sup> année de la Libération**

Le 22 septembre à 11h, dans le cadre des 80 ans de la Libération, une cérémonie se déroulera au niveau de la stèle du Bois du Roy afin de rendre hommage aux 6 aviateurs Britanniques et Canadiens décédés lors du crash de leur avion le 26 juillet 1944. Cet événement sera marqué par la présence du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, Franck Robine.

## **10. Récolte du miel de Thorey 2024**

Cette année, grâce aux bénévoles du rucher, nous avons récolté 26 kilos de miel. Une vente sera organisée prochainement par le Conseil Municipal des Jeunes.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la reconduite des tarifs de 2024.

## **11. Repas des aînés**

Karine CHEDAL fait part de la préparation du repas des aînés qui aura lieu le dimanche 24 novembre à midi, pour les personnes ayant au minimum 70 ans. Mme CHEDAL propose que cette année le repas des aînés se fasse au cabaret d'Aiserey. La commission « action sociale » étant favorable à cette proposition. Le coût prévisionnel est quasiment identique au coût habituel.

Les aînés pourront s'ils le souhaitent être accompagnés par des membres de leur famille, pour cela ils devront payer la somme de 35 € pour un conjoint et de 55 € pour un accompagnant autre.

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité, la proposition et le prix du repas des aînés.

## **12. Informations diverses**

### **a) Aide aux devoirs**

Karine CHEDAL fait part des effectifs à l'aide aux devoirs pour cette année. À ce jour, 16 enfants souhaitent y participer et 6 bénévoles souhaitent les accompagner toute au long de l'année. Ils débiteront la semaine du 23 septembre. Un grand merci à eux !

### **b) Semaine Bleue**

Karine CHEDAL informe que le spectacle de clôture de la Semaine Bleue aura lieu le samedi 05 octobre après-midi à l'Auditorium de Dijon pour un concert de musique classique.

### **c) Assemblée générale APE**

Vincent Michaux conserve le statut de président de l'association. De nouveaux adhérents ont intégré le Conseil d'administration dont le nombre s'élève désormais à 20. De nombreuses manifestations sont prévues tout au long de l'année scolaire (bourse aux jouets, Halloween, spectacle pour les enfants, Carnaval, kermesse...).

### **d) SINOTIV'EAU**

Le Maire fait part du courrier adressé par les élus des communes de Longecourt en Plaine, Aiserey, Bessey les Citeaux, Izeure et Thorey en Plaine concernant l'interdiction émise par le SINOTIV'EAU de toutes nouvelles constructions.

### **e) CMJ**

Madame Sophie GODRIE et Madame Francine COTTIN font part de la perte de nombreux membres du CMJ.

Téléthon : Cette année le téléthon aura lieu le samedi 30 novembre avec la participation du groupe de musique Anné'zik et du traiteur SILLON. Au vu de la réussite des années précédentes, la soirée tartiflette/concert est de retour au prix de 9,90 euros le repas adulte et 6 euros le repas enfant. Les inscriptions se feront en mairie, un flyer vous sera distribué dans les boîtes aux lettres du village courant octobre.

Nettoyons la nature : l'opération « nettoyons la nature » aura lieu le dimanche 06 octobre. Venez nombreux !

### **f) Circulation RD968**

Monsieur Philippe CATTEAU fait part du comportement dangereux de certains conducteurs sur la RD 968 en particulier au niveau des passages piétons et des dépassements intempestifs.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 21h30

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 08 octobre 2024 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 07 octobre 2024

